

Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Rapports du commissaire aux comptes

Assemblée générale d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Association MAHJ

71 rue du Temple
75003 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Aux membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association du Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les modalités de la première application du règlement l'ANC 2022-06 dont les plus significatives sont exposées dans le paragraphe de l'annexe « Changements comptables ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur l'application constante du traitement dérogatoire des financements des acquisitions d'œuvres d'art exposé au paragraphe « subventions d'investissement » de l'annexe et sur les process mis en œuvre par l'association pour déterminer les provisions pour risques et charges et les fonds dédiés constatés à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

ASSOCIATION MAHJ

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2025

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois, le 20 mai 2026

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés

Julie GALOPHE

Bilan Actif - Transition

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	147 943	132 032	15 911	39 703
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	821 755	816 154	5 601	7 647
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	774 035	714 556	59 479	78 740
Autres immobilisations corporelles	2 007 965	858 284	1 149 681	1 007 044
Immo. corp. en cours, avances et acomptes	2 425		2 425	2 425
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 313		1 313	1 095
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	3 755 437	2 521 026	1 234 411	1 136 655
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours	212 335	157 561	54 774	61 651
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	16 435	14 252	2 183	9 123
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	572 378		572 378	363 348
Charges constatées d'avance	62 052		62 052	75 841
Valeurs mobilières de placement	27 704		27 704	27 228
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	3 124 947		3 124 947	3 300 363
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	4 015 851	171 813	3 844 039	3 837 555
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	7 771 288	2 692 839	5 078 450	4 974 209

Bilan Passif - Transition

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	304 662	304 662
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	34 629	85 000
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 360 589	2 636 197
Excédent ou déficit de l'exercice	89 495	-325 979
Situation nette	2 789 374	2 699 880
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 027 719	878 919
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	3 817 093	3 578 799
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	105 520	48 226
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III	105 520	48 226
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	150 000	150 000
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV	150 000	150 000
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	204	325
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	253 607	367 262
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	641 729	624 155
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	99 297	57 942
Produits constatés d'avance	11 000	147 500
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	1 005 836	1 197 185
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	5 078 450	4 974 209

Compte de résultat - Transition

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	402 526	503 621
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	775 590	670 805
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	4 650 120	4 614 120
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 048	7 002
Mécénats		290 535
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	757 466	-1
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	986	14 076
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	23 489	44 402
Autres produits	-1 736	641
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	6 609 489	6 145 202
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	246 460	280 557
Variation de stocks	-3 909	23 413
Autres achats et charges externes	2 544 893	2 475 609
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	227 757	256 382
Salaires	2 172 362	2 083 816
Cotisations sociales	987 149	1 006 304
Dotations aux amortissement et dépréciations	149 588	128 408
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	80 783	
Autres charges	147 456	125 165
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	6 552 540	6 379 654
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	56 949	-234 452
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	42 214	76 110
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change	9	56
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	42 223	76 166

Compte de résultat (suite) - Transition

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	33	74
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	33	74
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	42 190	76 092
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	99 139	-158 360
Produits exceptionnels V		
Charges exceptionnelles VI		150 000
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-150 000
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	9 644	17 619
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	6 651 711	6 221 367
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	6 562 217	6 547 347
EXCÉDENT OU DÉFICIT	89 495	-325 979

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	1 717 327	1 664 100
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	1 717 327	1 664 100
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	1 717 327	1 664 100
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	1 717 327	1 664 100

Faits caractéristiques de l'exercice

Au 1^{er} mars 2025, la tarification des billets d'entrées et du système d'adhésion aux Amis du mahJ a été augmentée, conformément au vote du conseil d'administration réuni en décembre 2024. Le tarif des premiers n'avait pas été révisé depuis 2018 et ceux des cartes d'adhésion depuis 2013. Cette augmentation était devenue indispensable pour contribuer à la soutenabilité financière du mahJ.

Cette augmentation, cumulée au succès de la programmation, a permis pour la première année depuis 2021, au mahJ de clore l'année avec un résultat bénéficiaire. Ce bénéfice reste modeste et le mahJ très dépendant du versement des subventions de fonctionnement de l'État et de la Ville de Paris, ainsi que du soutien de fondations. Cette tension budgétaire pèse sur l'équipe du musée en sous-effectif, notamment sur les fonctions de support.

La programmation reposait sur la fin de la présentation, dans le corps de logis, de l'exposition « Le Dibbouk. Fantôme du monde disparu » puis sur deux expositions majeures : « L'Affaire Dreyfus. Vérité et Justice » et « Denise Bellon. Un regard vagabond ». Le parcours permanent a exposé plusieurs œuvres de Zoran Music à l'occasion de la date anniversaire de la Libération du camp d'Auschwitz « Nous ne sommes pas les derniers » ; un prêt exceptionnel du Palais-musée des Archevêques de Narbonne d'une stèle médiévale avec l'une des plus anciennes inscriptions juives de France, datée de 688-689 ; un hommage au Studio Roffé d'Apt et des œuvres de Pascal Monteil, lauréat du prix Maratier 2022 (fondation Pro mahJ), dont l'une a été réalisée à partir des collections du musée. A l'occasion de la Nuit blanche était présenté un film expérimental *Hände* de Miklos Bandy.

La fréquentation a également reposé sur la programmation de l'auditorium et des activités de médiation, d'éducation artistique et culturelle. Au total, le musée a accueilli 108 704 visiteurs en 2025 en 308 jours d'ouverture (contre 100 271 en 2024 avec également 308 jours d'ouverture), soit une hausse de 8 % avec un niveau de fréquentation payante en hausse à 57 %. Au 31 décembre, 1718 personnes avaient souscrit une adhésion aux Amis du mahJ contre 1760 en 2024.

Le montant des recettes d'exploitation liées s'est porté à 1 148 180 €.

Les subventions privées, corollaires de la programmation, ont connu une forte hausse, avec le concours de nouveaux partenaires et un renforcement du soutien de la fondation Pro mahJ. Les autres subventions publiques, accompagnant la programmation des expositions, des colloques et des actions artistiques et culturelles, est stable.

Grâce à la fondation Pro mahJ, le mahJ a pu poursuivre l'enrichissement de sa collection à hauteur de 52 724 €.

Le mahJ a mis en place un comité « responsabilité sociale des organisations » à la suite de la réalisation de son premier bilan carbone, en 2024.

L'assemblée générale a approuvé le 19 juin 2025 les comptes 2024. Le conseil d'administration s'est réuni le 30 janvier, pour approuver le projet de restructuration et de refonte de ses espaces muséographique et d'amélioration thermique du mahJ, établi par la Ville de Paris, dont le budget est estimé à un montant total de 21,9 M€, toutes taxes comprises, hors travaux de réhabilitation de l'école de Blancs-Manteaux, puis le 19 juin et le 9 décembre. Lors de ce dernier conseil, les administrateurs ont approuvé les comptes 2024 et le budget prévisionnel 2026.

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 5 078 450 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 89 495 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les impacts sur les comptes de l'association sont peu significatifs. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En terme de résultat exceptionnel :

- Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

- Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;
- Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :

- Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
- Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions » .

- Présentation du bilan :

- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
- Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Présentation

L'association du mahJ a été créée en 1988 par la volonté commune de la Ville de Paris et du ministère de la Culture. Elle a pour mission de présenter les deux mille ans de vie des communautés juives de France et de les situer dans l'histoire générale du judaïsme ; de conserver, étudier, diffuser et mettre en valeur des collections muséographiques, publiques ou privées, des fonds d'archives et de documentation se rapportant à l'art et à l'histoire des juifs ; de rendre ses collections accessibles au public le plus large ; d'organiser la diffusion et la rencontre de toutes formes d'expressions artistiques se rapportant à la culture juive dans sa diversité ; de concevoir et mettre en oeuvre des actions d'éducation propres à faire connaître les cultures juives.

Le musée que gère l'association se conformera aux dispositions applicables aux musées de France telles que définies aux articles L. 441-1 et suivants du code du patrimoine.

Les collections acquises par le musée, à titre gracieux ou onéreux, sont imprescriptibles et inaliénables.

Les conditions de mise en oeuvre de ces missions font l'objet d'une convention passée entre l'association, l'Etat représenté par le ministre chargé de la culture, et la ville de Paris le 22 novembre 1989. A ce titre, la Ville de Paris et l'Etat-ministère de la Culture verse au musée, chaque année, une subvention d'un même montant.

Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Logiciels 1 an,
- Agencements et aménagements 5 à 10 ans,
- Matériel et outillage 3 à 10 ans,
- Mobilier de bureau et informatique 3 à 5 ans,
- Mobilier 5 à 10 ans.

Oeuvres d'art

Depuis le 1er janvier 2016, conformément à l'avis n°2009-17 du collège du conseil national de la comptabilité, les acquisitions d'oeuvre d'art sont comptabilisées à l'actif.

Les oeuvres d'art sont évaluées de la manière suivante, à l'entrée dans le patrimoine :

- les oeuvres acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition,
- les oeuvres acquises à titre gratuit sont comptabilisées à leur valeur estimée lors de la remise au musée et de son entrée en collection ; cette évaluation devra correspondre à la valeur vénale de l'oeuvre, c'est-à-dire le montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de sa vente lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, ne des coûts de sortie. En l'absence de documentation probante, la valeur de l'oeuvre est retenue pour l'euro symbolique, dans les comptes de l'association.

La durée d'utilisation d'une oeuvre d'art, inaliénable et imprescriptible, étant illimitée et à ce titre indéterminable, aucun amortissement ne pourra être pris en compte. Cependant, dans les cas de déclassement ou de détérioration partielle ou totale d'une oeuvre, une dépréciation pourra être constatée.

Le musée peut bénéficier de financement pour l'acquisitions de ces oeuvres d'art.

Les oeuvres d'art n'étant pas amortissables, ce financement est constaté au passif en subvention d'investissement (cf. paragraphe dédié). Il ne transitera dans le résultat du musée (partiellement ou totalement) qu'en cas de dépréciation de l'oeuvre ou en cas de cession.

Placements financiers

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les placements au 31 décembre 2025 sont les suivants :

Titres	Nature	Valeurs comptables	Valeurs liquidatives	Produits à recevoir
Capital liberté 6 mois	Instrument de trésorerie	27 704	27 704	
Compte sur livret	Livret d'épargne	688 356	688 356	28 479
Livret association	Livret d'épargne	206 377	206 377	
Livret A Sup Association	Livret d'épargne	1 677 529	1 677 529	
Total		2 599 966	2 599 966	28 479

Stocks

Les stocks de catalogues, cartes postales, livres et produits dérivés ont été évalués à leur coût d'acquisition. Ces éléments ont été dépréciés pour tenir compte du risque de mévente à la date de clôture.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions et financements à recevoir.

Opérations en devises

Les charges en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance ne sont composés que de charges et recettes ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Il s'agit principalement des dépenses de fonctionnement et des charges et recettes liées à des expositions inscrites dans une programmation future.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément au règlement ANC n°2023-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 747000.

Les financements reçus pour l'achat d'œuvres d'arts restent inscrits en subventions d'investissement et non en fonds dédiés. Ce traitement apparaît plus pertinent compte tenu de la nature des biens financés et de leur caractère non amortissable. Une inscription en fonds dédiés ne permettrait pas de traduire l'utilisation effective des financements à la clôture ni leur nature de quasi-fonds propres.

En 2025, le musée a bénéficié d'allocations de fonds de dotation et de fondations pour un montant de 148 800 euros pour le financement d'achats d'œuvres d'art.

Conformément au règlement ANC 2018-06, les "anciennes subventions" et les mécénats d'investissement octroyés à l'association pour l'acquisition d'immobilisations sont constatées en fonds dédiés jusqu'à leur apurement total. Ces fonds sont repris au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans un compte "789000".

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont déterminées en application du règlement CRC 00-06. De ce fait, seuls les risques identifiés et rendus probables par un événement en cours à la clôture sont provisionnés. Une provision de 150 000€ constituée en 2024, pour faire face à des litiges sociaux, a été maintenue.

Engagements en matière de départ à la retraite

L'engagement de l'association au titre des indemnités de fin de carrière a été évalué au 31 décembre 2025, à 276 453 euros.

Cet engagement a été valorisé en considérant un départ volontaire à 65 ans pour l'ensemble des salariés sur la base des dispositions prévues par la convention collective de l'animation. L'augmentation moyenne des salaires retenue est 2%. Le taux de charges sociales et fiscales est de 38 % et le taux d'actualisation de 3,96 %.

La probabilité de présence dans l'entreprise a été évaluée selon les règles suivantes :

Age au 31/12/N	Taux de présence
Si plus de 50 ans	0.8
Si de 40 à 50 ans	0.5
Si moins de 40 ans	0.3
Si service de sécurité	0

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à 105 520 euros, et sont constitués principalement de fonds pour le financement des investissements.

Contributions volontaires en nature

Les administrateurs du MAHJ sont tous bénévoles. Par conséquent, ils ne perçoivent pas de rémunération dans le cadre de leur mandat.

L'association a bénéficié en 2025 de l'aide de huit bénévoles dans les services éducation et médiation, de la bibliothèque et des archives ainsi que pour les Journées européennes de la culture juive.

L'organisation actuelle du bénévolat ne permet pas de disposer d'une évaluation financière suffisamment précise. Cette contribution n'est donc pas comptabiliser dans les comptes de l'association, sans ce que cela ait un impact sur le résultat comptable s'agissant d'un don en nature.

Le musée reçoit régulièrement des dons en œuvres d'art, qui deviennent inaliénables et incessibles.

La Ville de Paris met à disposition de l'association, les locaux de l'hôtel de Saint-Aignan. Cette contribution est évaluée et comptabilisée en pieds de compte de résultat pour 1.717.327 euros.

Régime fiscal

La gestion du MAHJ étant désintéressée, il bénéficie du régime dérogatoire exposé dans les instructions fiscales du 15 septembre 1998 et le 16 février 1999 relatives aux organismes sans but lucratif.

Les activités commerciales du MAHJ que sont les activités de la librairie et des éditions du Musée, sont sectorisées et sont assujetties aux impôts commerciaux.

Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31/12/2025 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à 285 518 euros.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	141 667	6 277		147 943
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	141 667	6 277		147 943
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	821 755			821 755
Installations techniques, matériel et outillages industriels	756 442	17 594		774 035
Autres immobilisations corporelles	1 795 495	212 470		2 007 965
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	2 425			2 425
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 376 117	230 064		3 606 180
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 095	218		1 313
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 095	218		1 313
TOTAL GÉNÉRAL	3 518 878	236 558		3 755 437

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles	6 277			6 277		
Total immobilisations corporelles	230 064			230 064		
Total immobilisations financières	218			218		
TOTAL GÉNÉRAL	236 558			236 558		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL						

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	101 963	30 069		132 032
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	101 963	30 069		132 032
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	814 107	2 047		816 154
Installations techniques, matériel et outillages industriels	677 702	36 854		714 556
Autres immobilisations corporelles	788 451	69 833		858 284
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 280 260	108 734		2 388 994
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	2 382 224	138 802		2 521 026

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	30 069		30 069		
Immobilisations corporelles	108 734		108 734		
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	138 802		138 803		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Actif circulant				
Stocks et en-cours	146 775	10 786		157 561
Créances clients	15 238		986	14 252
Autres dépréciations				
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	162 013	10 786	986	171 813
TOTAL GÉNÉRAL	162 013	10 786	986	171 813

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges					
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques	150 000				150 000
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES	150 000				150 000
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires					
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations					
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES					
TOTAL DES PROVISIONS	150 000				150 000

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	1 313		1 313
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	16 435	16 435	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	455	455	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 629	23 629	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	5 411	5 411	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	542 883	542 883	
Charges constatées d'avance	62 052	62 052	
TOTAL	652 179	650 865	1 313
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :	204	204		
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	253 607	253 607		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	239 446	239 446		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	376 231	376 231		
Impôts sur les bénéfices	9 644	9 644		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 262	6 262		
Autres impôts, taxes et assimilés	10 145	10 145		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	99 297	99 297		
Produits constatés d'avance	11 000	11 000		
TOTAL	1 005 836	1 005 836		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 524	164 586
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	421 003	390 909
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	503 528	555 495

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	4 699	3 982
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	385 711	330 215
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	28 479	59 554
TOTAL	418 889	393 751

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits :	- D'exploitation	11 000	147 500
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		11 000	147 500

Charges constatées d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges :	- D'exploitation	62 052	75 841
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		62 052	75 841

Recettes de l'association

Les recettes de l'association sont constituées des sources de revenus suivantes :

- Les recettes de billetterie dans le cadre des activités du musée ;
- Les ventes des services commerciaux en relation avec l'activité ;
- Les subventions de fonctionnement des tutelles,
- Le mécénat et les subventions dédiées ;
- Les dons des particuliers ;
- Tous produits résultant des activités et des prestations de l'association.

Dans tous les cas, la constatation des recettes est effective d'une part sur la base des engagements reçus pour les subventions et dons, et d'autre part, sur la base des facturations mensuelles pour la vente des billets, des livres et des produits dérivés.

Ventilation des ressources d'exploitation

Subventions d'exploitation	4 650 120
Recettes muséales	608 454
Ventes librairie et éditions	402 526
Mécénats	
Dons manuels	1 048
Reprise de fonds dédiés	23 489
Contributions financières	757 466
Droits auteur et reproduction	61
Reprise de dépréciation sur stocks	986
Autres produits	-1 797
Prestations divers accessoires	167 136
TOTAL	6 609 489

Tableau de subventions d'exploitations

Subventions	Accordées du 01/01/2025 au 31/12/2025 ①	Dont reçues du 01/01/2025 au 31/12/2025 ②	Comptabilisées ultérieurement ①-②
Ville de Paris	2 238 805	2 238 805	
Ministère de la Culture	2 238 805	2 238 805	
DRAC	80 510	80 510	
DILCRA	70 000	70 000	
Ministère armée	22 000	22 000	
TOTAL	4 650 120	4 650 120	

Synthèse des variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembour.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation	19 408		10 165			9 243	
Contributions financières d'autres organismes		80 783				80 783	
Ressources liées à la générosité du public	28 818		13 324			15 494	
TOTAL GÉNÉRAL	48 226	80 783	23 489			105 520	
(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif							
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts							

Synthèse des variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL GÉNÉRAL				

Variation des fonds dédiés - Subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembour.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Investissements techniques	19 408		10 165			9 243	
TOTAL	19 408		10 165			9 243	
(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif							
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts							

Variation des fonds dédiés - Contributions financières

Contributions financières d'autres organismes	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembour.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Travaux auditorium		80 783				80 783	
TOTAL		80 783				80 783	
(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif							
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts							

Variation des fonds dédiés - Ressources liées à la générosité du public

Ressources liées à la générosité du public	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembour.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Investissements techniques	178		178				
Programmist	7 350					7 350	
Investissement logiciel OA	21 290		13 146			8 144	
TOTAL	28 818		13 324			15 494	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Variation des fonds propres 431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	304 662				304 662
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	85 000	-3 234		47 137	34 629
Report à nouveau	2 636 197	-322 745	47 136		2 360 589
Excédent ou déficit de l'exercice	-325 979	325 979	89 495		89 495
Situation nette	2 699 880		136 631	47 137	2 789 374
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	878 919		148 800		1 027 719
Provisions réglementées					
TOTAL	3 578 799		285 431	47 137	3 817 093

Commentaires : néant

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	16
Agents de maîtrise et techniciens	21
Employés	12
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
TOTAL	49

Etat synthétique des avantages et ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Royaume Uni	40 005
Italie	9 680
Pologne	300
Canada	140
Grande Bretagne	180
Luxembourg	140
Singapour	950
Etats Unis	1 220
TOTAL	52 615

Commentaires : La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'entité MUSEE ART ET HISTOIRE JUDAISME établi en application de l'article 434-3 du règlement ANC N°2018-06, est mise à disposition du public au siège situé au 71 rue du temple 75003 PARIS sur demande préalable.

Association MAHJ

71 rue du Temple
75003 PARIS

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

ASSOCIATION MAHJ

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées. Exercice clos le 31 décembre 2025

Avec la Fondation Pro-MAHJ

■ *Personnes concernées :*

L'association MAHJ et la Fondation Pro-MAHJ ont en commun les administrateurs suivants :

- Mme Dominique SCHNAPPER,
- Mme Perrine SIMON – NAHUM,
- M. Rémy SCHWARTZ,
- M. Adrien CIPEL.

■ *Nature et objet :*

Contributions accordées au Musée par la Fondation :

Actions financées	Montants inscrits dans les comptes du Musée
Exposition « Alfred Dreyfus. Vérité et justice »	60 000 € (produits d'exploitation)
Exposition « Denise Bellon. Un regard vagabond »	60 000 € (produits d'exploitation)
Reversement de dons fléchés sur l'exposition « Denise Bellon. Un regard vagabond » et sur des acquisitions par le mahJ	53 239 € (produits d'exploitation) 13 800 € (subvention d'investissement)
Contribution aux actions de communication du Musée	46 000 € (produits d'exploitation)
Acquisition d'œuvres (enrichissement des collections)	25 000 € (subvention d'investissement)
Contribution à la levée de fonds pour la refonte du musée	33 000 € (produits d'exploitation)

Conventions déjà approuvées au cours d'un exercice antérieur

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'un exercice antérieur, se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

ASSOCIATION MAHJ

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées. Exercice clos le 31 décembre 2025

Avec la Fondation Pro-MAHJ

▪ *Nature et objet :*

La convention signée le 15 décembre 2005 vise les trois points suivants :

- La Fondation est domiciliée au Musée sans contrepartie financière.
- Le Musée assure les services administratifs de la Fondation. Dans ce cadre, le Musée facture les prestations de son personnel sur la base du temps passé et se fait rembourser les frais engagés pour le compte de la Fondation.
- Le Musée bénéficie du dépôt des œuvres de la Fondation sans contrepartie financière.

Modalités :

Au titre de 2025, les frais de personnel et les autres frais facturés par le Musée à la Fondation s'élèvent à 3 600 €.

Date d'autorisation :

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration du MAHJ le 15 décembre 2005.

Levallois, le 20 mai 2026

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés


Julie GALOPHE